

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.681.022.1 DU 9 JUIN 1992

Doseuses pondérales ELPE modèles CBB et CEB

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

Société ELPE, ZI de l'Albanne, 73490 La Ravoire.

CARACTERISTIQUES

Les doseuses pondérales ELPE modèles CBB et CEB sont destinées au conditionnement par pesées brutes de produits granuleux ou pulvérulents en sacs grande contenance (modèle CBB) ou bien en fûts ou en sacs (modèle CEB) et sont constituées par :

1° Un dispositif de remplissage du produit à 2 débits obtenus au moyen d'une vanne à casque, le produit pouvant être amené par bande, par vis, par couloir vibrant ou de façon gravitaire.

Dans le cas de produits coulant mal, les 2 débits sont obtenus directement par le dispositif d'alimentation (vis à 2 vitesses, etc.).

2° Une unité de pesage comprenant :

– un dispositif récepteur de charge pouvant être :

- soit de type "appuyé", un plateau reposant sur le dispositif équilibreur et transducteur de charge, ce plateau supportant d'une part l'emballage et d'autre part le dispositif de remplissage avec son support (modèle CEB), ou bien un dispositif attache-sacs ainsi que le dispositif de remplissage avec son support (modèle CBB).

Ce dispositif récepteur de charge peut être équipé d'un convoyeur à rouleaux permettant l'amenée et l'évacuation des emballages, ainsi que

d'un dispositif permettant le tassement du produit dans les emballages.

- soit de type "suspendu", il est alors constitué par le dispositif attache-sacs qui est alors suspendu au dispositif équilibreur et transducteur de charge.

– un dispositif électronique de mesure et d'asservissement incluant :

- un dispositif indicateur numérique identique à l'un de ceux équipant les dispositifs électroniques de mesure et d'asservissement suivants :

- dispositif électronique de mesure et d'asservissement ADN PESAGE modèle VELOCE D approuvé par la décision n° 89.1.06.644.1.3 du 20 décembre 1989 (1),

- dispositif électronique de mesure et d'asservissement ARPEGE modèle IDM2/IDM3 approuvé par la décision n° 89.1.04.644.1.3 du 3 juillet 1989 (2)

- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par 4 capteurs à jauges de contrainte travaillant en flexion de marque ATEX type FA 6000, objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 85.4.01.651.6.3 du 5 avril 1985, de marque SCAIME type F 30 X, objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 88.4.06.651.5.3 du 17 mars 1988 ou de marque DATRAN type XB, objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 86.4.04.651.3.3 du 4 mars 1986.

Toutefois, peut équiper ce modèle tout ensemble de 4 capteurs travaillant en flexion ou en cisaillement faisant l'objet d'une autorisation d'établissement de fiches techniques, dont les caractéristiques sont compatibles avec celles du dispositif indicateur numérique et respectant les conditions suivantes :

- $Z_a \geq 320 \Omega$
- $Z_s = 350 \Omega \pm 5 \Omega$
- $U \leq 12 V$

(1) Revue de Métrologie, décembre 1989, page 1577.

(2) Revue de Métrologie, juillet 1989, page 901.

- $n_{max} \geq$ nombre d'échelons de l'unité de pesage
- $4.E_{max} \geq$ tirage à Max de l'unité de pesage
- $4.E_{min} \leq$ tirage à vide de l'unité de pesage
- $2.e_{min} \leq$ échelon (e) de la doseuse pondérale
- Soit : $S.U e / E_{max} \geq 5,2 \mu V$, lorsque le dispositif électronique de mesure et d'asservissement est de marque ADN PESAGE modèle VELOCE D (1),

soit : $S.U e / E_{max} \geq 3 \mu V$, lorsque le dispositif électronique de mesure et d'asservissement est de marque ARPEGE modèle IDM2/IDM3 (2),

où S est la sensibilité du capteur exprimée en mV/V, U la tension d'alimentation du capteur exprimée en V, E_{max} est exprimée en kg et e en g.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- unité de pesage :
 - $500 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 1\,500 \text{ kg}$ pour le modèle CBB
 - $60 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 150 \text{ kg}$ pour le modèle CEB
 - nombre d'échelons compris entre 500 et 3 000
 - $\text{Min} \geq \text{Max}/10$
- doseuse :
 - températures limites d'utilisation : $-10 \text{ }^\circ\text{C}$, $+40 \text{ }^\circ\text{C}$
 - plage de fonctionnement comprise entre Min et Max
 - cadence : selon le produit, elle peut permettre de conditionner 40 tonnes de produit par heure.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision comporte les indications suivantes :

- Doseuse pondérale ELPE
- Modèle : ... N° ... Année ...
- Décision n° 92.00.681.022.1 du 9 juin 1992
- $\text{Max} = \dots \text{ kg}$ $\text{Min} = \dots \text{ kg}$
- Echelon = ... g
- Produit(s)
- Dispersion(s) nominale(s)
- Cadence(s).

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

La vérification des doseuses pondérales ELPE modèles CBB et CEB est effectuée en 2 phases (la première en atelier, la seconde au lieu d'installation).

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Photographie (récepteur de charge de type "suspendu") n° 5722-1.

Photographie (récepteur de charge de type "appuyé") n° 5722-2.

Schéma d'ensemble (récepteur de charge de type "appuyé") n° 5722-3.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION

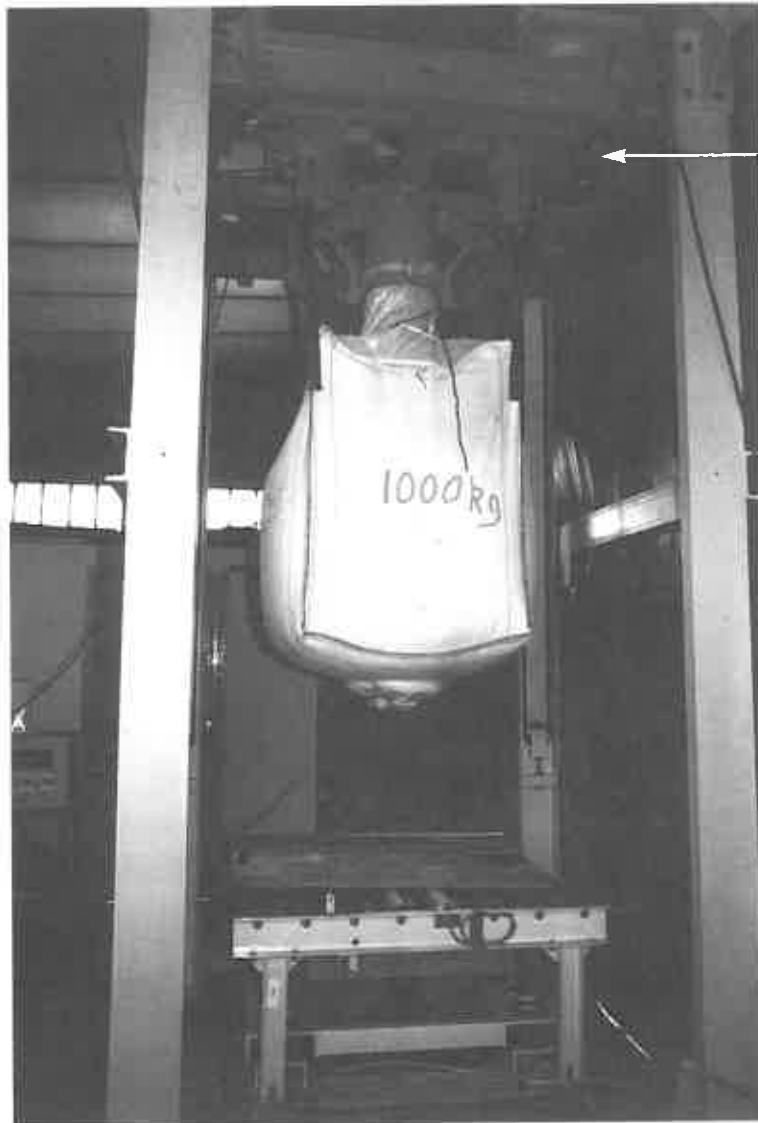
PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

■ N° 5722-1

DOSEUSES PONDERALES ELPE CBB ET CEB

Récepteur de charge type "suspendu"



← capteurs (x 4)



■ N° 5722-2
DOSEUSES PONDERALES ELPE CBB ET CEB

Récepteur de charge type "appuyé"



■ N° 5722-3

DOSEUSES PONDERALES ELPE CBB ET CEB

Schéma d'ensemble - Récepteur de charge de type "appuyé"

